

Document

Conférence sociale : le verbatim du discours de Hollande

(nouvelobs.com)

9 juillet 2012

"Monsieur le Président,

Je veux d'abord vous remercier, Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, de nous accueillir ici ce matin au Conseil Economique, Social et Environnemental.

Je tiens à mon tour à avoir une pensée pour Jacques DERMAGNE, disparu le 3 juillet dernier. Il présida cette institution pendant 11 ans, et contribua à en faire ce qu'elle est aujourd'hui.

Le 12 juin dernier, m'exprimant ici même, j'avais souligné le rôle du Conseil comme lieu de l'échange et du dialogue avec l'ensemble des forces vives de la Nation. C'est pourquoi il offrait le cadre naturel pour la tenue de cette conférence sociale.

Elle accueille Monsieur le Premier ministre,

Les membres du gouvernement,

Les élus,

Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires généraux des organisations professionnelles et associatives.

Je salue tous les participants.

Cette conférence engage une démarche dont l'horizon est celui des cinq ans à venir et doit démontrer une prise de conscience, mais aussi une prise de responsabilité.

Nous nous retrouvons à un moment particulier de notre vie publique : deux mois après l'élection présidentielle et trois semaines seulement après le renouvellement de l'Assemblée nationale. Le temps est venu de mettre la France en mouvement. Il n'y a pas de temps à perdre.

Je ne veux rien cacher de la situation de notre pays. Nul besoin de forcer le trait, il suffit de prendre la mesure des trois grands défis que nous devons collectivement relever.

D'abord le redressement de nos comptes publics.

La dette publique a augmenté de 800 Md€ depuis 2002. Elle atteint presque 90% de la richesse nationale. Quant au déficit public, il a dépassé encore les 100 Md€ en 2011 et ne pourra être contenu autour de 4,5% du PIB fin 2012 qu'en procédant à un nouvel ajustement fiscal.

Comme la Cour des comptes l'a souligné, cette dégradation n'est que partiellement le résultat de la crise.

Elle est avant tout d'origine structurelle.

Elle reflète les choix politiques opérés au cours de la dernière décennie. Avec des pertes de recettes inopportunes. Et une structure de nos dépenses publiques particulièrement rigide, malgré l'application de formules mécaniques pour les maîtriser, qui se sont révélées aussi peu efficaces que mal acceptées.

J'estime que notre pays ne peut prendre la responsabilité de consacrer près de 50 Mds d'euros au paiement des charges d'intérêt et le risque de devoir lever des fonds qui peuvent à tout moment être rendus plus onéreux par une éventuelle vulnérabilité de notre dette sur les marchés.

Le second défi auquel nous faisons face est la détérioration de notre compétitivité. La France est ainsi passée d'un excédent commercial de 3 Milliards et demi en 2002 à un déficit de 70 Milliards en 2011.

Nous avons perdu des parts de marché sur les principaux biens d'exportation.

Notre industrie ne représente plus que 13% de la production nationale contre 18% il y a 10 ans. Nous avons perdu 400 000 emplois dans les secteurs manufacturés au cours des 5 dernières années. Cette situation est le résultat d'une mauvaise spécialisation sectorielle, d'un trop faible nombre d'entreprises exportatrices, d'une insuffisance d'innovation. Elle est aussi la conséquence de certaines rigidités dans la structure de nos coûts qu'il nous appartiendra de corriger.

Cette désindustrialisation est inacceptable. Elle nuit à notre indépendance, elle fragilise nos territoires, elle réduit notre capacité à créer des emplois.

Le troisième défi est le plus exigeant, c'est celui du chômage et de la précarité. Le nombre de demandeurs d'emplois atteint son niveau le plus élevé depuis 12 ans. Le taux de chômage dépasse aujourd'hui 10% de la population active et progresse de manière continue depuis plus de 30 mois. Il touche les jeunes mais aussi les travailleurs plus âgés : seuls 45% des plus de 55 ans ont un emploi. 455 000 personnes sont au chômage depuis au moins 3 ans, au risque d'une exclusion profonde.

Plus de 4 embauches sur 5 se font en CDD et plusieurs millions de salariés, pour l'essentiel des femmes, cumulent précarité de l'emploi et travail à temps partiel.

Dans ce contexte, l'annonce de plans sociaux, opportunément retardés, est encore plus inquiétante. S'y ajoutent des licenciements vécus dans le plus grand silence au sein des entreprises de plus petite taille. Le retour d'une croissance plus élevée est la voie la plus sûre pour créer des emplois. Elle appelle une stratégie mobilisant l'offre comme la demande et une politique européenne donnant priorité à la croissance plutôt qu'à l'austérité. Sans attendre, la France doit améliorer son système de formation professionnelle, répondre plus efficacement aux offres d'emploi et accompagner plus rapidement les chômeurs vers l'activité. Je n'admettrai pas qu'un pays comme le nôtre se résigne à considérer le changement comme une fatalité.

Voilà pourquoi la période que nous traversons appelle des réponses fortes et nouvelles. Il est des moments dans la vie d'une Nation où elle doit prendre en mains son destin, redéfinir le contrat collectif et assurer son redressement.

Pour y parvenir, des efforts seront nécessaires, aussi bien sur le plan budgétaire et fiscal, que dans le domaine productif et industriel. Ces efforts, chacun est prêt à y consentir.

Mais à plusieurs conditions. D'abord, les Français veulent en comprendre le sens. Ce que nous devons engager n'est pas une rédemption et encore moins une régression. C'est une mobilisation de toutes nos forces pour permettre de nouveaux progrès, avec la perspective d'ouvrir pour la nouvelle génération un avenir meilleur.

La seconde condition, c'est la justice. Comment appeler à un sursaut, à un dépassement, à un rassemblement sur l'essentiel, si la fraction la plus favorisée de la population y échappe, si les sacrifices sont demandés aux seuls actifs et si l'entreprise et le travail sont pénalisés par rapport à la spéculation et à la rente ?

Enfin, la condition la plus certaine de la réussite, c'est la confiance. Les sociétés qui connaissent les performances les plus élevées sont celles qui ont su nouer des compromis durables. Entre l'Etat et les autres acteurs (collectivités locales, partenaires sociaux, forces vives...). Mais aussi entre patronat et syndicats. Et entre les exigences de l'économie réelle et la préservation des ressources naturelles.

C'est l'enjeu de cette conférence : préparer ensemble les réformes, ouvrir de nouveaux espaces à la démocratie sociale, élaborer une feuille de route économique et sociale et offrir à notre pays une vision claire des objectifs poursuivis.

Notre volonté, c'est de faire évoluer notre modèle social pour mieux le garantir.

Je vous propose une méthode fondée sur trois principes.

Le premier est d'aborder l'ensemble des sujets, sans exclusive. Aucune des grandes questions économiques et sociales qui sont devant nous ne doit être ignorée. L'emploi étant la priorité première.

Deuxième principe : fixer un agenda cohérent et partagé permettant d'avancer en commun, dans le respect de l'indépendance de chacun. Ce qui suppose d'établir clairement les priorités, de répartir ce qui relève de l'intervention de l'Etat, de la négociation entre partenaires sociaux et de ce qui obéit aux règles de la concertation. Ce sera le sens de la conclusion que le Premier ministre tirera de vos travaux.

Troisième et dernier principe : s'inscrire dans la durée. Notre objectif aujourd'hui n'est pas de tenir un sommet social ponctuel, comme il y en a eu tant dans le passé, mais de jeter les bases d'un processus avec des objectifs et des étapes pour les atteindre. Un suivi régulier sera défini.

La démarche que je vous propose est nouvelle. La France, par son histoire, ses traditions, son organisation institutionnelle, n'a jamais développé une vraie culture de la négociation sociale.

Chacun y a sa part de responsabilité.

L'Etat a bien souvent mené des concertations de pure forme avec les partenaires sociaux, quand il ne s'est pas totalement affranchi de ses obligations en légiférant dans l'urgence. En tant qu'employeur, il n'a pas non plus, loin s'en faut, été exemplaire. Cela doit changer.

Mais convenons dans le même temps que les acteurs sociaux eux-mêmes n'ont pas toujours pris l'initiative pour engager, par la négociation sociale, dans le cadre interprofessionnel ou au niveau des branches, les mutations indispensables.

Il nous faut donc retrouver le sens du dialogue. Ce qui suppose d'en faire un principe de notre vie démocratique.

Cette règle sera inscrite dans notre Constitution. Le rôle des partenaires sociaux sera reconnu. Il conviendra notamment de prévoir plus clairement les obligations de concertation préalables à la décision publique.

Pour que cette démocratie sociale fonctionne harmonieusement, il importe évidemment que les interlocuteurs soient légitimes. Ce qui rend d'autant plus nécessaire l'aboutissement de la réforme de la représentativité, qui a été lancée par la loi du 20 août 2008, et qui doit trouver sa conclusion en 2013.

D'autres sujets seront à prendre en compte : les moyens financiers des organisations, la conduite du dialogue social sur le plan territorial, en particulier pour les bassins d'emplois, l'évolution des institutions représentatives du personnel.

Nous devons aussi corriger les inégalités dans les garanties offertes aux salariés et parfois à ceux qui les représentent, selon la taille des entreprises, mais aussi leur secteur d'activité ou leur localisation.

Cette conférence est donc un acte de confiance dans la démocratie sociale. Elle doit être l'occasion de franchir de nouvelles étapes. Le dialogue social, ce n'est pas une contrainte. C'est une condition pour atteindre nos objectifs.

Sept grands thèmes ont été retenus. Ils ont été définis après de premiers échanges avec le Gouvernement lors d'une conférence de méthode en juin. Ils visent à répondre à l'urgence, mais aussi à préparer l'avenir.

D'abord, l'emploi.

Avec deux enjeux principaux.

Le premier est de répondre à la faiblesse du taux d'activité des plus de 50 ans, et de réduire le chômage des jeunes, qui représente plus du double de celui des adultes.

J'ai proposé aux Français le contrat de génération : associer les âges et non les opposer, faire davantage de place dans nos entreprises aux jeunes qui veulent s'insérer et aux seniors qui veulent continuer à travailler et à transmettre leurs compétences.

Les modalités du contrat de génération devront être simples et efficaces. Ce sera l'un des objets majeurs de vos échanges que de déterminer le cadre dans lequel ces règles seront définies. Il vous appartiendra notamment d'indiquer si vous souhaitez vous emparer de ce sujet pour négocier un accord interprofessionnel, avant ou après une loi qui posera les principes juridiques nécessaires. En tout état de cause, je souhaite que ce dispositif puisse entrer en vigueur au début du 1er semestre 2013.

Autre question essentielle : l'extension de la précarité. L'embauche en CDI, qui devrait être le droit commun, laisse de plus en plus place à une multiplication des CDD, de l'intérim, des stages. La précarité qui en résulte est non seulement néfaste pour les travailleurs concernés, mais aussi pour les entreprises, car elle nuit à l'investissement durable dans la qualification des salariés. Il nous appartient d'envoyer des signes pour dissuader ces comportements. L'assurance-chômage ne pourra pas indéfiniment considérer de manière identique les entreprises recourant largement à ces contrats précaires et les autres. Mais, plus largement, une réflexion sur le contrat de travail doit être engagée.

La question de la sécurité et des garanties collectives, se pose aussi face aux restructurations d'entreprises. L'intervention des pouvoirs publics peut être utile. Des formules nouvelles peuvent être trouvées pour prévenir les plans sociaux ou en limiter l'impact. Je vous invite, là aussi, à vous saisir de ces sujets, et à donner là encore toute sa place à la négociation.

Deuxième thème, le développement des compétences et la formation tout au long de la vie. Il faudra, là aussi, clarifier un système trop enchevêtré. Nous avons quatre obligations :

Permettre à ceux qui n'ont pas reçu de formation initiale d'avoir une deuxième, voire une troisième chance.

Accompagner les salariés qui souhaitent changer de secteur d'activité de pouvoir le faire, car la mobilité doit être conçue comme un atout plutôt que comme une contrainte. C'est l'idée de la sécurisation des parcours professionnels.

Aider les entreprises à traverser des périodes de baisse d'activité sans recourir à des licenciements, en s'inspirant des dispositifs négociés que certaines régions ont expérimentés avec succès ces dernières années. Et que certains pays ont mis en œuvre depuis longtemps.

Enfin, et surtout, rendre notre système de formation professionnelle plus lisible et accessible aux demandeurs d'emploi et aux salariés.

Troisième enjeu, les rémunérations. Elles doivent être dignes, équitables, et être établies à l'intérieur d'un système intelligible et efficace. Je pense au SMIC. Vous aurez à discuter de son mode d'indexation, mais aussi des perspectives d'évolution de carrière, car trop de salariés demeurent des années durant au niveau de salaire le plus bas. La question des minima de branches devra être abordée, de même que les effets du temps partiel subi.

En ce qui concerne les rémunérations des dirigeants d'entreprises, nous devons avancer vers plus de transparence et plus de cohérence. Il est normal qu'il y ait des écarts de salaires dans une entreprise. Mais il est des excès qui sont devenus incompréhensibles et injustifiables, surtout quand les augmentations dont bénéficient certains contrastent avec l'extrême modération qui est appliquée aux autres. Il y a là un enjeu d'ordre moral qui peut tous nous rassembler. Il reviendra au législateur de se prononcer le moment venu.

Les dirigeants, qu'ils soient politiques, sociaux ou économiques, ont des responsabilités. L'exemplarité en est une. Ils doivent accompagner le redressement du pays en montrant le chemin et en faisant un effort.

Sur cette question, comme plus généralement sur la marche de nos entreprises, je souhaite que la place des salariés dans les Conseils d'administration ou de surveillance des plus grandes entreprises, mais aussi dans les comités de rémunération, soit revue prévue.

En ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, trop de retards ont été accumulés. Des textes ont été adoptés, depuis la loi ROUDY de 1982, pour mettre un terme à cette inégalité inacceptable, qui veut qu'en France, à compétences égales, à emploi égal, une femme gagne près d'un tiers de moins qu'un homme.

Le droit à l'égalité existe, il faut l'appliquer. J'attends de vous des propositions précises, assorties d'un calendrier exigeant. Trente ans après, c'est bien le moins.

D'une manière générale, la qualité de vie au travail est devenue une préoccupation de bon nombre de salariés : la santé, la prévention des risques psycho-sociaux, la conciliation des vies familiale et professionnelle, sont des sujets essentiels pour améliorer le rapport au travail mais aussi l'efficacité de celui-ci. Dans la France de 2012, le travail ne doit plus être une souffrance. Sur ces sujets, une délibération sociale vient de s'achever. Elle ouvre la voie à une très prochaine négociation. Je souhaite que cette Conférence soit l'occasion d'appuyer cette démarche.

L'avenir de nos retraites constituera le cinquième thème.

Des mesures de justice ont été décidées, dès les premiers jours de mon quinquennat, en direction de ceux qui ont commencé à travailler tôt. Nous devons aborder la question des régimes complémentaires, définir un dispositif qui permette de financer nos retraites dans la durée, et qui réponde au constat, dont nous nous réjouissons tous, de l'augmentation continue de l'espérance de vie.

J'ajoute qu'il est temps de définir des critères de pénibilité, car c'est à la fois la condition de la justice sociale et de la recherche d'équilibres plus durables de nos systèmes d'assurance-vieillesse.

Pour la protection sociale dans son ensemble, nous devons avoir un objectif : assurer la pérennité de nos régimes sociaux. Nos systèmes sociaux ont été, pour la plupart, imaginés dans un tout autre contexte que celui d'aujourd'hui, sur la base de besoins bien différents, en matière de santé, de retraite ou de politique familiale. Les liens entre les principes d'assurance collective et la solidarité devront donc être réaménagés, notamment du point de vue de l'équité entre les générations et de la justice fiscale. Aucun de ces sujets ne pourra être éludé. Pas davantage celui des déficits sociaux. 14 milliards d'euros en 2012. Comment admettre que notre protection sociale se finance à crédit, c'est-à-dire par l'emprunt ?

Une solution pourrait être de revoir à la baisse nos ambitions et de protéger moins. Ce n'est pas ce que veut le peuple français. Ce n'est pas le souhait exprimé en mai dernier.

Cela ne veut pas dire pour autant que rien ne doit changer. Bien au contraire. Nous devons trouver les nouveaux modes de financement et les nouvelles organisations de notre modèle social.

L'équilibre de nos comptes et la compétitivité de notre pays ne sont pas seulement des impératifs économiques. Ce sont des obligations sociales. Nos mécanismes de solidarité seront menacés si nous ne savons pas les faire évoluer, les faire progresser.

Pour les entreprises les plus exposées à la mondialisation nous devons trouver le moyen de les aider à rester dans la course, dans le respect de nos valeurs, face à des concurrents qui ont fait des efforts considérables ces dernières années. La compétitivité a donc aussi une forte signification sociale : elle est d'ailleurs facteur de croissance et d'emploi, donc de ressources nouvelles pour nos systèmes collectifs. Voilà pourquoi je considère nécessaire une réforme du mode de financement de la

protection sociale pour qu'il ne pèse pas seulement sur le travail (l'abandon de la TVA sociale ne nous dispense pas d'une réflexion sur ce sujet).

La modernisation de l'action publique est aussi un impératif. Elle devra être conduite avec les agents de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics de santé. La fonction publique doit évoluer. Ceux qui le seront doivent être davantage respectés, et mieux préparés à répondre à toutes les attentes que les citoyens placent légitimement en eux.

Je me refuse à considérer l'emploi public comme une variable d'ajustement de la maîtrise de nos finances. C'est pourquoi le gouvernement a mis un terme à la « révision générale des politiques publiques ».

Au cours des cinq prochaines années, le nombre des fonctionnaires restera stable. Les créations d'emplois dans les secteurs prioritaires (60% de la fonction publique d'Etat) seront compensées par le non remplacement de départs en retraite dans les autres secteurs. Ces efforts concerneront également les opérateurs publics et ils seront modulés en fonction des missions exercées. Les agents publics seront associés à cette réflexion.

Nous devons aussi définir les voies et moyens pour offrir aux agents de l'Etat, malgré un contexte budgétaire très contraint, des parcours professionnels stimulants. L'Etat doit savoir se réformer lui-même. C'est aussi un des enjeux d'un nouvel acte de la décentralisation à venir. Compétitivité des territoires / facteurs de production / partenaires sociaux doivent y être associés.

Enfin, cette conférence contribuera à définir les modalités du redressement productif. Face aux plans sociaux qui sont annoncés dans plusieurs entreprises et qui semblent avoir été envisagés depuis longtemps, l'Etat ne restera pas inactif. Le gouvernement est d'ores et déjà à la tâche avec les partenaires sociaux. Mais nous ne pouvons pas être seulement dans le traitement de l'urgence. Nous avons besoin d'abord d'outils nouveaux, à commencer par la Banque publique d'investissement. Elle devra être mise en place avant la fin de l'année. Mais également une mobilisation de l'épargne vers le financement de l'économie.

Le redressement productif ne doit pas être défensif. Il doit, au contraire, permettre à la France, à ses travailleurs et à ses entreprises, de s'adapter aux changements permanents, de s'orienter vers les secteurs d'avenir et d'engager les transitions indispensables : industrielles, énergétiques, écologiques (conférence environnementale).

Voilà la belle ambition de cette conférence sociale : définir un pacte de confiance et d'efficacité entre Etat, salariés, entreprises, partenaires sociaux, qui remette la France au centre du jeu économique mondial.

Je ne préjuge évidemment pas des positions des uns et des autres, ni de l'ampleur des convergences, ou au contraire des points de désaccords.

Mais je suis convaincu que la démarche que nous engageons peut aboutir à des solutions nouvelles.

La conférence sociale marque, non pas un aboutissement, mais un commencement.

Je demande au Premier ministre de tirer toutes les conclusions de cette conférence, pour rendre ensuite les arbitrages les plus conformes à l'intérêt général et au dialogue social qui y contribue.

C'est la feuille de route qui nous engage. Je remercie chaque ministre d'être attentif, sur les champs de compétences qui sont les siens, à la suite qui sera donnée à cette rencontre.

Nous lançons aujourd'hui un processus nouveau. C'est une chance pour notre pays si nous savons la saisir. Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous dans un an pour un premier bilan. Même s'il y aura dans l'intervalle d'autres rendez-vous.

C'est l'idée du compromis positif.

Celui qui permettra à notre pays de sortir par le haut des épreuves qu'il traverse.

Cette conférence peut être une rencontre sans lendemain, ou, au contraire, une dynamique durable qui sera en elle-même un changement dans la méthode pour permettre le changement dans la réalité.

Je ne demande à personne, ici, d'abandonner ses convictions, de renoncer à ses revendications, de ne céder à je ne sais quelle pression. Je fais confiance à des acteurs libres et indépendants pour prendre leur part de la tâche commune. Celle qui nous dépasse : l'avenir de notre pays. Toute votre part."